

## Communication N° 20 - 2016 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2016

**Boucllement du préavis N° 12-2015  
Immeuble sis ch. du Montillier 7  
Reconduction et modification du droit de superficie**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du préavis n° 12-2015.

Le 23 février 2016, la Municipalité et Logement Idéal Société coopérative ont signé, devant notaire, l'acte de reconduction et modification de droit de superficie pour l'immeuble du chemin du Montillier 7, accepté par le Conseil communal.

L'acte de reconduction et modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 14 décembre 2016